

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 juin 2024

Délibération n°2024/207

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas-sur-Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

MEMBRES PRESENTS :

ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme Nelly CLARET
BEAUREPAIRE	Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mr Kénan SOLMAZ
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mr Régis VIALLATTE
JARCIEU	Mr Yann BERHAULT
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MONSTEROUX MILIEU	Mr Denis MERLIN
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL - Mme Marie Christine HAINAUD – Mme Nathalie LIHOSSIER
SABLONS	Mr Laurent TEIL
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Frédéric DESSEIGNET
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMAR
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI - Mme Christine RABIER – Mme Aïda CHOUCANE
SAINT PRIM	Mr Michel CROS
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr Robert MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	Mr Gilles VIAL
SONNAY	Mr Claude LHERMET

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Christian MONTEYREMARDE pouvoir à Mr Régis VIALLATTE – Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN - Mme Annie MONNERIE pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD - Mme Elisabeth TYRODE pouvoir à Mme Christelle GRANGEOT - Mr Jacques GARNIER pouvoir Mr Axel MONTEYREMARDE – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mme Delphine ALBUS – Mr Michel PASCAL pouvoir à Jean Luc DURIEUX - Mr Robert DURANTON pouvoir à Mr René PEY - Mr Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Josette BONNET – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL - Mr Olivier MERLIN pouvoir à Mme Sandrine LECOUTRE - Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mme Aïda CHOUCANE - Mr Claude RULLIERE pouvoir à Mr Louis CORRADINI – Mme Françoise BUNIAZET pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mme Dominique GIRAUD pouvoir à Mr Serge MERCIER – Mr Xavier AZZOPARDI pouvoir Mme Christine RABIER – Mr Jean Marc REY pouvoir à Mr Denis MERLIN

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mr Yann FLAMANT – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT - Mr Gilbert MANIN – Mme Karelle OGIER - Mr Laurent ILTIS – Mr Bernard PERNOT – Mr Denis CHAMBON – Mr Gérard BECT – Mr Luc SATRE

Mme Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Enfance, jeunesse : subventions Petite Enfance – Parentalité à l’association Trait d’Union

L’association Œuvre de St Joseph propose un service de médiation familiale, Trait d’Union, qui vise à prévoir des rencontres entre des parents en conflits, en présence d’un professionnel spécialisé, afin d’amener à l’expression des personnes et leur écoute mutuelle.

La médiation familiale commence toujours par un entretien d’information gratuit et confidentiel.

Les temps de permanence et de rendez-vous ont lieu à Péage de Roussillon, le jeudi et à Beaurepaire, le mardi.

Des actions de promotion se poursuivent pour mieux faire connaître ce service auprès de la population et des partenaires. Depuis septembre 2023, Trait d’Union participe aux équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) mises en place par le Programme de Réussite Educative de l’intercommunalité. Trait d’union participe aussi au réseau VIF : lutte contre les Violences Intrafamiliales de l’intercommunalité.

Il existe aussi un espace de rencontre, à Péage de Roussillon, qui regroupe deux dispositifs :

- Le lieu neutre entre les enfants et le parent (ou le grand-parent) avec lequel ils ne vivent pas, dans une durée limitée.
- Le lieu d’exercice du droit de visite concernant des situations en relation avec le juge pour enfants, entre les enfants pris en charge par l’Aide Sociale à l’enfance et leurs parents, accompagnés de deux professionnels.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la demande de subvention de 20 000, 00 € sollicitée par l'association Œuvre St Joseph pour le fonctionnement de leur activité médiation familiale Trait d'Union,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité de ses membres,**

DECIDE le versement d'une subvention à l'association Œuvre St Joseph d'un montant de 20 000,00 € au titre de l'année 2024,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD